

BONTEMPS Gustave Léon

Inscrit sur le MaM de Salans.

Inscrit sur la plaque commémorative de l'église de Salans.

Inscrit sur le MaM de La Mouille.

Inscrit sur les plaques commémoratives de l'église de La Mouille.

Né le 13/05/1885 à Salans (39). *

Matricule 06007 au corps, classe 1905.

Matricule 151 au recrutement de Seine 3^e Bureau (75).

Sous-lieutenant, 45^e Bataillon de Chasseurs à Pied.

Mort pour la France le 22/08/1918, décédé des suites de blessures de guerre,
blessé le 19/08/1918 (JMO),

à l'ambulance 1/81 au Château de Villette, Sarron (60).

Acte transcrit le 26/04/1920 à La Mouille (39).

Inhumé à la nécropole nationale de Catenoy (60). Tombe 519.

*fils de Pierre Bontemps et de Marthe Chevallier

Base des sépultures de Guerre

Gustave BONTEMPS

Mort pour la France le 22-08-1918

Carrière

Grade sous-lieutenant

Unité 45^e bataillon de chasseurs à pied (45^e BCP)

Mention

Mort pour la France

Sépulture

Lieu de sépulture Catenoy

Nom du site de sépulture nécropole nationale 'Catenoy'

Type de sépulture tombe individuelle

Numéro de la sépulture 519

N° 4



DÉCÈS

de

III^e Armée

N° 47 du registre
des actes de l'
état-civil

Ambulance 1/81
Le an mil neuf cent dix huit, le vingt deux mil neuf cent vingt,
du mois d'août heures du à dix huit heures au Château de
Villette Commune de ~~à~~ Sarroy (Oise) acte de décès
de Gustave Bontemps sous lieutenant au Cinquième
régiment de bataillon de Chasseurs à pied, première compagnie,
immatriculé sous le n° cent cinquante et un, recrutement
et de la Seine, classé mil neuf cent cinq, décédé de la Seigne,
d'homme et de la Croix de guerre, décédé au Château de
Villette, Commune de Sarroy (Oise) le vingt deux du mois
est décédé d'août, dix sept heures, Mort pour la France

Dressé le suite de l'essence reçue à l'ennemi mil neuf cent vingt,
à ~~deux~~ heures m'importe sur la déclaration de à l'article 77
du Code civil, nous nous sommes transportés au lieu, ans
de la personne décédée domiciliée et a vu de la réalité du
décès. Dressé par nous et de Jean Barrière, officier
d'administration de deuxième classe domicilié au service de santé
gestionnaire de l'ambulance 1/81 qui lecture faite ont signé avec
Nous officiers de l'état-civil sur la déclaration de
Rémé Cariuis, caporal à la 2^{ème} Le Maire, section d'
infirmiers, âgé de trente ans, Ambulance 1/81, et de
Etienne Bertin, âgé de quarante cinq ans, soldat
de 2^{ème} classe à la 2^{ème} section d'infirmiers, Ambulance 1/81

N°

DÉCÈS

de Bontemps
Gustave
(Transcription)

Le témoin qui ont signé avec nous mil neuf cent vingt,
après heures du lecture.

En 1^{er} témoin: signé: Cariuis, né le 2^e témoin, signé: Bertin
le officier de l'état-civil, signé: Barrière. Par expedition
fit de conformité l'officier de l'état-civil, signé: Illidite
Vu par nous Delmas Antoine Jules Marie, médecin chef
et de signé: Illidite - Médecin additionnel (Sa du 18 avril 1918)
Et sous lieutenant Bontemps, premier nommé Gustave Céron
et non Gustave seulement, né le treize mai mil huit cent
est décédé quatre vingt cinq à Salans (Jura) fils de Pierre

Dressé le et de Chevallier Martin, était mil neuf cent vingt,
à, époux heures de Rousselot sur la déclaration de l'ann. Marie Adèle
Paris le neuf avril mil neuf cent vingt, En présence de la
guerre, par délégation, En domicilié à Chef du bureau
des archives administratives de, signé: Illidite
L'acte de décès ci-dessus domicilié a été transcrit
le vingt six avril mil neuf cent qui lecture faite ont signé avec
Nous vingt quatre heures, par nous Premier Edouard
Maire de La Mouille

Le Maire,

E. J. J. J.

BONTEMPS

Nom.....

Prénoms..... *Gustave Lion*

Grade..... *St Lieut à E. E.*

Corps..... *W^e Bat^{on} de Chasseurs à pied*

N^o Matricule. { *06007* au Corps. — Cl. *1905*

{ *151* au Recrutement *Seine 3^e Bureau*

Mort pour la France le..... *22 août 1918*

à..... *Comb^e 4/81 Chateau Villette Seine*

Genre de mort.....

"Blessures de Guerre"

Né le..... *13 mai 1888*

à..... *Salon Salans* Département *Jura*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o. }

Jugement rendu le.....

par le Tribunal de.....

acte ou jugement transcrit le..... *26 avril 1920*

à..... *La Mouille (Jura)*

N^o du registre d'état civil.....

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.